

Secrétariat général du gouvernement

Nouméa, le mardi 11 septembre 2012

Vice-Rectorat - Direction générale des enseignements
de la Nouvelle-Calédonie

Division des examens et concours

Mél : francine.wahaga@ac-noumea.nc

Tél. : 26.62.29 - Fax : 26.61.73

Affaire suivie par Francine WAHAGA

VR/DEXCO n° 3211/1140/FB-FW

CIRCULAIRE

La Nouvelle-Calédonie organise un concours portant mesures exceptionnelles pour le recrutement de vingt-cinq (25) professeurs certifiés et professeurs de lycée professionnel de 2^{ème} grade du statut particulier du cadre territorial de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie.

Ces postes se répartissent comme suit :

Concours de recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement public (CAPES)

Section/options

Langues vivantes étrangères / Anglais	1
Arts plastiques	1
Langues vivantes étrangères / Espagnol	3
Histoire et Géographie	4
Lettres modernes	5
Mathématiques	3

Concours de recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement technique public (CAPET)

Section/options

Economie et gestion / Communication, organisation et gestion des RH	1
---	---

Concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel de l'enseignement public (CAPLP)

Section/options

Mathématiques – sciences physiques et chimiques	3
---	---

Concours de recrutement de professeurs d'éducation physique et sportive de l'enseignement public (CAPEPS)

Education physique et sportive	4
--------------------------------	---

Conditions à remplir : Les épreuves sont ouvertes aux personnes remplissant les conditions suivantes **au 1^{er} novembre 2010** : maîtres auxiliaires visés à l'article 1^{er} de la délibération n°36/CP du 22 octobre 2010, portant

mesures exceptionnelles de recrutement dans les corps des professeurs certifiés et des professeurs de lycée professionnel de 2^{ème} grade du statut particulier du cadre territorial de l'enseignement, et remplissant les conditions fixées par cette délibération, pouvant justifier d'une inscription au concours national interne 2013 dans la même section et la même option que celles répertoriées ci-dessus.

La présente mesure concerne les agents relevant du décret n° 62-379 du 3 avril 1962 fixant les dispositions applicables aux maîtres auxiliaires des écoles normales primaires, des lycées classiques, modernes et techniques et des collèges d'enseignement technique et aux maîtres d'éducation physique relevant du haut-commissaire à la jeunesse et aux sports remplissant les conditions cumulatives suivantes :

1° justifier au minimum de six ans d'ancienneté globale en qualité de maître auxiliaire en Nouvelle-Calédonie au **1^{er} novembre 2010**. L'ancienneté globale correspond à la durée réelle d'exercice des fonctions de maître auxiliaire dans le secteur public ou privé telle qu'elle apparaît sur les états de services établis par le Vice-rectorat – Direction générale des enseignements de la Nouvelle-Calédonie,

2° avoir obtenu un avis favorable du Vice-recteur – Directeur général des enseignements de la Nouvelle-Calédonie sur leur manière de servir,

3° être âgé de 18 ans au moins et de 44 au plus au cours de l'année civile du concours,

4° être titulaire :

- a) pour l'accès au corps des professeurs certifiés du statut particulier du cadre territorial de l'enseignement, d'un diplôme de niveau II ;
- b) pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel de 2^{ème} grade du statut particulier du cadre territorial de l'enseignement, d'un des diplômes visés à l'article 7 point 1 du décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel.

Les candidats devront obligatoirement communiquer le récapitulatif d'inscription transmis par le serveur national au moment de la validation de leur inscription ainsi qu'une copie de leur pièce d'identité et une photocopie de leurs diplômes. Ce récapitulatif vaudra alors inscription au concours et il devra parvenir au Vice-Rectorat – Direction générale des enseignements de la Nouvelle-Calédonie au plus tard le **vendredi 12 octobre 2012**, 16 heures, terme de rigueur. Passée cette date, les candidatures ne seront plus acceptées.

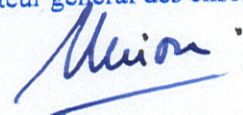
Date limite de clôture des inscriptions :

vendredi 12 octobre 2012 - 16H00

Les dossiers sont disponibles :

- sur le site du Vice-rectorat/DGE : www.ac-noumea.nc (rubrique examens/concours)
- sur le site de la DRHFPNC: www.drhfpnc.gouv.nc (rubrique recrutement)

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie
Directeur général des enseignements



Patrick DION